



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, mercredi 2 décembre 2015

Cérémonie de remise des décrets de naturalisation

La troisième cérémonie de remise des décrets de naturalisation a eu lieu ce mercredi 2 décembre à la Case Rocher, sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture, M. Bruno André.

À cette occasion, ce sont 60 personnes originaires des Comores, de Madagascar et de Bosnie-Herzégovine qui sont désormais officiellement détentrices de la nationalité française.

La cérémonie s'est déroulée selon la tradition républicaine, à savoir la diffusion du court-métrage « Devenir français » sur la citoyenneté, suivi du discours de M. André et enfin la Marseillaise a été entonnée par l'audience.

Le Secrétaire Général a évoqué les valeurs de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que la laïcité. « Devenir français, c'est donner autant à la France que ce que la France vous apportera » a-t-il souligné avant de rappeler la tradition d'accueil et d'intégration de la nation française.

La cérémonie s'est clôturée sur la remise des décrets en main propre aux naturalisés, très émus de devenir officiellement citoyens français.

À ce jour et depuis le 1^{er} janvier 2015, ce sont 361 personnes qui ont été naturalisées françaises à Mayotte. En 2014, elles étaient 217, tandis qu'au niveau national, on recensait 76 000 naturalisations.



Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr Préfet de Mayotte



@Prefet976

